

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018

CAHIER D'ACTEUR
N°78 Mai 2018



ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS
POUR LE CHAUFFAGE DURABLE

ÉNERGIES ET AVENIR

L'association Énergies et Avenir regroupe l'ensemble des professionnels des systèmes à eau chaude pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La filière chauffage à eau chaude représente un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros et emploie 300 000 personnes en France. Il s'agit d'un gisement d'emplois de proximité et non délocalisables

Interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, Énergies et Avenir agit depuis 25 ans comme force de proposition afin de promouvoir le développement de bâtiments performants, notamment grâce à de [nombreuses études techniques](#) portant sur la rénovation et la performance énergétique des bâtiments.

L'association souhaite contribuer au processus d'élaboration de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et se réjouit de l'organisation du débat auquel elle entend participer à travers ce cahier d'acteur.

CAHIER D'ACTEUR

Énergies et Avenir, l'association des professionnels du chauffage durable

LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE À EAU CHAUDE PERMETTENT D'ACCUEILLIR TOUTES LES ÉNERGIES, TRADITIONNELLES COMME RENOUVELABLES, ET CONTRIBUENT AINSI À L'ÉQUILIBRE DU MIX ÉNERGÉTIQUE ET À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

La division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, objectif fixé par la loi de transition énergétique, et l'ambition de la neutralité carbone impliquent de mettre l'efficacité énergétique dans les bâtiments et le verdissement des énergies au rang de priorités nationales.

Énergies et Avenir défend une approche de la transition énergétique pragmatique et accessible qui accorde une place à toutes les énergies, y compris les énergies fossiles qui peuvent intégrer à terme une part, voire 100%, d'énergies renouvelables et seront donc demain un des vecteurs de développement des énergies vertes.

Dans ce contexte, les systèmes de chauffage à eau chaude sont les seuls ouverts à toutes les énergies, et sont un levier important de la transition énergétique puisqu'ils sont à la fois un excellent support pour le développement de la chaleur renouvelable, et répondent aux besoins énergétiques français actuels grâce aux énergies traditionnelles.

Les études Énergies et Avenir ont ainsi démontré que la modernisation et l'entretien des systèmes de chauffage représentent un gisement de 40% d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre, voire plus si ces travaux peuvent être associés à des opérations complémentaires (isolations de combles notamment).

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION :

- Adopter une approche **pragmatique, inclusive et accessible** de la transition énergétique.
- Favoriser les systèmes de chauffage à eau chaude, **performants** et accueillant **toutes les énergies, traditionnelles** comme **renouvelables**.
- Adopter un **cadre incitatif**, accessible à **tous les ménages**, grâce à des **aides stables** ciblant les actions les plus **efficaces**.
- Mettre en place un programme **d'étiquetage des chaudières anciennes** pour encourager le **renouvellement du parc**.
- Créer un **Observatoire du CO₂** par énergie et par usage.

ACTION 1 : RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE GRÂCE AUX SYSTÈMES DE CHAUFFAGE À EAU CHAUDE

Éviter l'effet Joule pour les usages chauffage et eau chaude sanitaire dans les des bâtiments

- I. Imposer dans toutes les réglementations thermiques (RT) de la construction neuve et de la rénovation des objectifs de résultats en énergie primaire

Il est indispensable *que les réglementations thermiques soient définies en énergie primaire* car seule cette méthode permet de prendre en compte l'ensemble des pertes énergétiques liées à la production, au transport et à la distribution ; et donc permet de préserver les ressources primaires de notre planète tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Le bilan en énergie primaire des solutions énergétiques mises en œuvre en construction neuve ou en rénovation permet de valoriser les énergies renouvelables et de faire un choix rationnel, peu sensible aux hypothèses d'évolution du mix énergétique, et vertueux, étant donné que l'efficacité énergétique réduit de fait la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ associées.

L'impact d'une amélioration de la performance énergétique ou de la construction d'un bâtiment performant sur les émissions de gaz à effet de serre pourra être estimé à condition de définir des facteurs d'émission de CO₂ des énergies prenant en compte les conséquences d'une évolution de la consommation ou de la production d'énergie. La question se pose notamment pour l'électricité sensible à l'équilibre entre l'offre et la demande à court et à long terme.

Avec le développement de la production locale d'énergie, les technologies de régulation, d'automatismes et de

gestion technique du bâtiment (« gestion active ») permettent alors au bâtiment d'échanger avec son environnement proche pour accompagner le développement des réseaux énergétiques intelligents grâce aux échanges avec le(s) bâtiment(s) intelligent(s).

- II. Mettre en place un observatoire du CO₂ par énergie et par usage

Cet observatoire permettra d'évaluer l'efficacité et l'efficience des mesures de performance énergétique dans les bâtiments et ses conséquences sur les émissions de CO₂.

ACTION 2 : INCITER LE GRAND PUBLIC À ENGAGER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

L'objectif de 500 000 logements rénovés par an, fixés par la loi de transition énergétique, est loin d'être atteint. Or c'est en rénovant un système de chauffage vétuste et en isolant que l'occupant peut diminuer sa consommation énergétique, améliorer son confort thermique et faire baisser ses factures.

Pour rappel, près de 2/3 des logements bénéficient d'un système de chauffage à eau chaude, la rénovation des équipements thermiques constitue donc un formidable gisement d'économies d'énergie et de réduction des rejets de gaz à effet de serre. Avec un taux de remplacement voisin de 4% l'âge moyen du parc se situe aux alentours de 25 ans, ce qui le rend souvent obsolète en termes de performance et met en évidence le déficit d'information du consommateur.

Pour accentuer la transition énergétique et les économies d'énergie, le secteur public doit intensifier son action d'information et de soutien. En effet, près de la moitié des Français pensent qu'ils devraient être mieux informés sur

les aides publiques à leur disposition pour entamer des travaux de rénovation énergétique¹.

I. Des incitations fiscales stables, et accessibles à tous

Les membres d'Énergies et Avenir œuvrent en faveur d'un crédit d'impôt à la transition énergétique (CITE) stable, incitatif, et accessible à tous les ménages français qui cible **les actions les plus efficaces en termes d'économie d'énergie** (par exemple : la mise en œuvre d'une isolation thermique du bâti ou la modernisation des systèmes thermiques par des chaudières à haute performance énergétique, des pompes à chaleur air/ eau ou eau/eau, ou des chauffe-eaux solaires).

Il est nécessaire que cette prime soit une prime **avant travaux**, de façon à encourager le démarrage de ceux-ci.

II. Favoriser la rénovation par étape et orienter le grand public vers les travaux les plus efficaces et efficients

Les études Énergies et Avenir montrent que le bouquet de travaux associant isolation et remplacement du système de chauffage permet d'obtenir jusqu'à 50% d'économies d'énergie en maison individuelle comme en logement collectif, tout en réduisant la facture énergétique (voir ci-

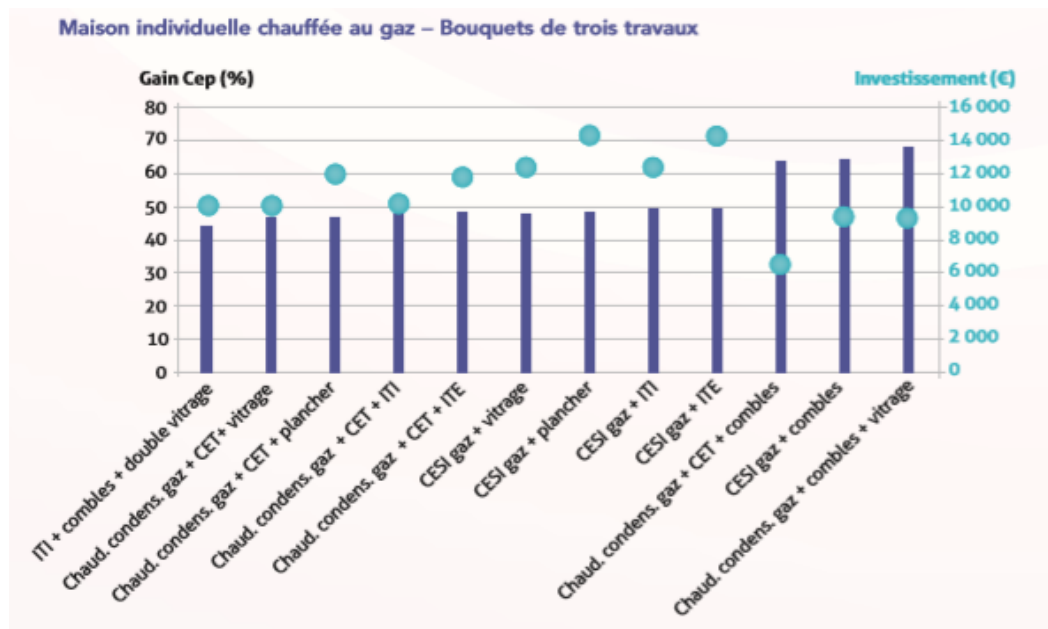
dessous et pour exemple le cas d'une maison individuelle chauffée au gaz²). S'ajoutent une amélioration du confort, et une plus-value patrimoniale.

III. Généraliser et encourager la maintenance des équipements

La maintenance permet de réduire de 10% les émissions de CO₂ et la consommation énergétique. Énergies et Avenir propose d'instaurer des aides pour encourager l'entretien des systèmes de chauffage :

- Pour les chaudières : l'entretien est obligatoire, pourtant 3 millions de chaudières ne sont pas entretenues. Nous proposons la mise en place d'aides spécifiques au bénéfice des ménages en situation de précarité.
- Pour les Pompes à Chaleur³ : la maintenance permet de garantir la performance du système dans le temps.

Enfin, Énergies et Avenir recommande de ne pas instaurer de nouvelles taxes qui seraient un frein à la rénovation.



¹ Sondage OpinionWay pour Teksial – Les Français et le froid, février 2016

² Etude 2017 : La rénovation énergétique des maisons individuelles, p. 16, disponible en [téléchargement](#)

³ Le parc des PAC individuelles est estimé à 1 million d'unités

ACTION 3 : METTRE EN PLACE UN ÉTIQUETAGE ÉNERGÉTIQUE DES CHAUDIÈRES ANCIENNES

Énergies et Avenir propose de créer un programme CEE « Étiquettes chaudières ». En effet, l'étiquetage des chaudières anciennes, à l'exemple des chaudières neuves, permettrait d'accélérer le taux de renouvellement du parc. Les professionnels pourraient étiqueter les chaudières lors de leur entretien annuel ou lors de visite de dépannage. L'étiquetage des chaudières anciennes permettrait de sensibiliser les ménages à l'état de leur système de chauffage et de les informer des gisements d'économies d'énergie que leur chaudière, vétuste ou mal entretenue, représente.

Pour concrétiser ce projet, Énergies et Avenir soutient les appels à projets du programme Horizon2020 « *Construire un avenir résilient au changement climatique et sobre en carbone* ».

Sur le plan national, pour encourager le renouvellement du parc, l'association propose de reconduire le « Coup de Pouce » CEE 2017, notamment pour le remplacement des chaudières les plus anciennes.

ACTION 4 : METTRE LE CONFORT DU CONSOMMATEUR AU CENTRE DES DISCUSSIONS

Tout individu passe en moyenne 75% de son temps à l'intérieur d'un bâtiment, en milieu fermé. Le confort thermique, qui peut être défini comme le fait de ressentir une température acceptable/agréable, est donc essentiel pour le bien-être et la santé de l'occupant.

Le confort est d'ailleurs l'une des premières préoccupations des Français vis-à-vis de leurs logements. Pour preuve, une étude 2015⁴ sur les Français et la rénovation montre que 64% des ménages ayant l'intention d'effectuer des travaux dans les années à venir le font

⁴Enquête annuelle « Habitants, habitats et modes de vie » - Association Promotelec, 2015

essentiellement pour des raisons de confort, les économies d'énergie n'étant citées qu'à 28%.

Or la dernière étude d'Énergies et Avenir sur le confort des occupants dans les bâtiments performants démontre que ce critère n'est pas suffisamment pris en compte par la réglementation thermique actuelle (RT2012). La température intérieure d'un bâtiment peut être jugée acceptable au sens de la RT2012 mais peut s'avérer être extrêmement inconfortable en réalité. Il est donc indispensable d'optimiser le niveau de confort tout en minimisant la consommation énergétique.

L'installation de produits et services de régulation et gestion technique du bâtiment dans les bâtiments neufs et lors de rénovation contribue également au confort (thermique, qualité de l'air, usage) du consommateur. Les technologies de régulation, d'automatismes et de gestion technique du bâtiment (ou « gestion active »⁵) agissent sur l'ensemble du circuit énergétique⁶ et permettent d'offrir un confort optimal basé sur la demande et les besoins de l'utilisateur en l'informant, tout en minimisant la consommation énergétique.

CONCLUSION

Énergies et Avenir défend une approche de la transition énergétique pragmatique, en formulant des propositions concrètes à moyen et long termes pour répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique, et à l'ambition de neutralité carbone d'ici 2050.

Ces propositions embarquent le secteur du bâtiment dans la transition énergétique, et ont l'avantage de pouvoir perdurer en dépit des changements de scénarios.

Energies et Avenir s'engage auprès des pouvoirs publics afin de promouvoir le développement de bâtiments performants et ainsi assurer la réussite de la transition énergétique, via le levier des systèmes de chauffage à eau chaude.

⁵Cf article 14 de la LTECV

⁶i.e génération, distribution, stockage, émission